

# PROCÉDURE DE RÉFÉRENCE COVID-19 SOUTIEN PSYCHOSOCIAL AUX INTERVENANTS

Le contexte actuel de pandémie de COVID-19 a des impacts importants au niveau de la population et par le fait même au niveau des intervenants-es qui la soutiennent.

La charge émotive liée à la modification des conditions de travail, au risque pour soi-même et pour les usagers de même que les décès pouvant malheureusement survenir au sein des personnes utilisatrices de services sont autant de raisons pour les intervenants-es communautaires de recourir à du soutien psychosocial. L'augmentation de la détresse psychosociale et psychologique qui se fait sentir alors que la crise de la COVID-19 se prolonge génère une charge importante pour les organismes qui sont à l'avant plan en matière de soutien aux communautés.

Le CISSS de la Montérégie-Est est conscient de la réalité particulière des intervenants-es et a le souci de soutenir chaque personne qui en fait la demande sans délai. La procédure suivante permettra un accès privilégié à des professionnels psychosociaux formés en gestion de crise et en soutien à la santé mentale pour toute réaction de stress, d'anxiété ou pour faciliter la gestion des émotions en lien avec les difficultés vécues. Les services demeurent confidentiels, discrets et adaptés au besoin.

## **Comment référer :**

- Toute personne peut d'elle-même prendre contact avec l'accueil psychosocial de son CLSC pour demander ce service en mentionnant souhaiter se prévaloir du corridor d'accès dédiés aux intervenants-es communautaires.
- Il est aussi possible pour les personnes elles-mêmes et pour les directions d'organismes souhaitant référer un employé, d'utiliser le formulaire bref ci-joint et de l'acheminer par courriel pour un retour d'appel rapide.

